

**Face à la précarité étudiante, le gouvernement augmente
les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur !**

En pleine crise sanitaire et sociale, le gouvernement a décidé d'augmenter les frais d'inscription pour l'ensemble des formations publiques du supérieur, appliquant ainsi son arrêté du 19 avril 2019. Cette hausse, en total décalage avec la situation actuelle du pays, renforce la sélection à l'entrée de nos établissements.

Une augmentation régulière des frais d'inscription : un frein financier à l'accès de tou-te-s aux études

L'augmentation annoncée de 1,2% des frais d'inscription fait ainsi passer à 172€ en licence, 246€ en master, 385€ en doctorat pour les étudiant·e·s français et de l'Union Européenne. Depuis l'arrêté du 19 avril 2019, qui a multiplié par 16 les frais d'inscription des étudiant·e·s étranger·e·s, l'ensemble des droits d'inscription sont en effet indexés sur l'inflation de janvier de l'année civile imposant ainsi une **hausse constante** de ceux-ci. **Cette mesure, dénoncée par l'UNEF depuis longtemps, est loin d'être anecdotique puisqu'elle ne fait que renforcer la précarité déjà très forte des étudiant·e·s et contribue à renforcer la sélection par l'argent à l'entrée de nos établissements !**

Alors que la gratuité de l'enseignement supérieur vient d'être consacrée par le Conseil Constitutionnel, il est d'autant plus malvenu de **s'appuyer sur les étudiant·e·s pour compenser le sous-financement de l'enseignement supérieur et le désengagement de l'État.**

Une hausse qui frappe encore une fois plus fortement les étudiant·e·s étranger·ère·s

Cette augmentation est encore plus forte pour les étudiant·e·s étranger·ère·s hors Union Européenne puisqu'elle constitue une augmentation de 33€ en licence (2803€ pour une année) et de 45€ en master (3815€ pour une année). Les étudiant·e·s étranger·e·s sont pourtant parmi les étudiant·e·s les plus précaires. À l'inverse de son objectif affiché de démocratisation de l'enseignement supérieur, celui-ci continue donc son processus de fermeture des portes de l'enseignement supérieur aux étudiant·e·s étranger·e·s, le réservant à une élite issue des milieux les plus aisés.

En pleine crise sanitaire, la suspension de cette mesure était vitale pour les étudiant·e·s !

Si l'aide de 200€ mise en place cette semaine était un premier pas mais restait insuffisante, **l'application de cette mesure va totalement dans le sens inverse et démontre l'indifférence du gouvernement à la précarité étudiante.** Alors que nous sommes nombreux·ses à avoir perdu emploi et stage et que nous n'avons aucune assurance de pouvoir conserver nos jobs d'été, cette augmentation est **un poids de plus dans notre portefeuille, sa suspension était vitale.** Enfin, celle-ci est par ailleurs en total décalage avec la situation réelle du pays qui a connu une récession et dont l'inflation actuelle est en réalité à 0,3%¹. **Les frais d'inscription des étudiant·e·s augmentent donc plus que les prix !**

Face à cela, l'UNEF revendique :

- L'abrogation de l'arrêté du 19 avril 2019 désindexant ainsi les frais d'inscription de l'inflation et supprimant les droits différenciés pour les étudiant·e·s étranger·e·s hors UE
- L'annulation de cette hausse pour l'année 2020-2021
- L'indexation des bourses sur l'inflation ainsi que leur revalorisation
- Une baisse des frais d'inscription pour l'ensemble des étudiant·e·s.

Elisabeth ABANDA AYISSI
Attachée de presse de l'UNEF
06.03.55.45.28
presse@unef.fr

¹ Chiffres de l'INSEE au 16 mai 2020